

REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER OPEN START JUNIORLEAGUE ET SUPERLEAGUE

Les communications et procédures se feront exclusivement via la plateforme informatique dédiée.

Sauf dispositions contraires, le présent règlement s'applique aux Opens Start Masculins et Féminins, Juniorleague et Superleague.

ARTICLE 1 – SYSTEME DE L'EPREUVE (Octobre 2022)

1.1 Format de compétition

L'organisateur pourra librement fixer les règles régissant son tournoi, dans le respect du présent règlement.

1.2 Inscription des équipes

Afin de participer à un Open Start, une équipe s'inscrit soit sur la plateforme FFBB, soit sur place le jour du tournoi.

1.3 Catégories de pratique

Pour les tournois relevant de la Juniorleague, l'organisateur peut proposer des tournois dans les catégories de U7 à U18.

Des surclassements sont possibles uniquement dans les conditions adoptées par la Commission Fédérale Médicale.

1.4 Coût d'inscription et prize money

L'organisateur du tournoi peut décider de subordonner l'engagement des équipes au versement d'un droit financier librement déterminé.

L'organisateur d'un Open Start de la Superleague est libre d'accorder un prize money aux équipes gagnantes. Il doit en informer le pôle 3x3 de la FFBB en amont.

L'organisateur d'un Open Start de la Juniorleague ne peut pas accorder de prize money aux équipes gagnantes.

1.5 Points FIBA

La participation à un Open Start permet aux joueurs d'acquérir des points FIBA comptabilisés pour leur ranking individuel FIBA.

ARTICLE 2 – ÉQUIPES	2.1 Engagement des équipes Les équipes peuvent participer à un Open Start : - Sur inscription, en fonction du nombre déterminé ou non par l'organisateur - Sur invitation par les organisateurs 2.2 Dispositions spécifiques Une catégorie mixte est possible.								
ARTICLE 3 – EFFECTIF DES EQUIPES	L'organisateur fixe les règles de constitution des effectifs dans le respect des règles suivantes : <table><tr><td rowspan="2">Nombre de joueur(se)s obligatoires dans l'effectif de l'équipe</td><td>Minimum</td><td>3</td></tr><tr><td>Maximum</td><td>4</td></tr></table>	Nombre de joueur(se)s obligatoires dans l'effectif de l'équipe	Minimum	3	Maximum	4			
Nombre de joueur(se)s obligatoires dans l'effectif de l'équipe	Minimum		3						
	Maximum	4							
ARTICLE 4 – REGLES DE QUALIFICATION	<table><tr><td rowspan="2">Type de licences autorisées (nb maximum)</td><td>Socle de licence et extension Compétition, Loisir, Entreprise</td><td>Sans limite</td></tr><tr><td>Pass 3x3 Licence Superleague / Juniorleague</td><td>Sans limite</td></tr><tr><td colspan="2">Nombre de joueur(se)s bénéficiant d'un surclassement</td><td>Sans limite</td></tr></table> Chaque joueur(se) peut participer à plusieurs Opens Start avec des équipes différentes. La conformité des effectifs à l'ensemble des dispositions règlementaires est contrôlée par l'organisateur. Ce contrôle intervient au moment de l'inscription des équipes. Toute équipe déclarant un effectif non-conforme verra son inscription refusée.	Type de licences autorisées (nb maximum)	Socle de licence et extension Compétition, Loisir, Entreprise	Sans limite	Pass 3x3 Licence Superleague / Juniorleague	Sans limite	Nombre de joueur(se)s bénéficiant d'un surclassement		Sans limite
Type de licences autorisées (nb maximum)	Socle de licence et extension Compétition, Loisir, Entreprise		Sans limite						
	Pass 3x3 Licence Superleague / Juniorleague	Sans limite							
Nombre de joueur(se)s bénéficiant d'un surclassement		Sans limite							
ARTICLE 5 – STATUT DES JOUEURS	Les joueurs doivent avoir un profil FIBA 3x3 validé sur le site www.play.fiba3x3.com A défaut, l'inscription du joueur sera refusée.								
ARTICLE 6 – SURCLASSEMENT (Octobre 2021)	Participation des joueurs de moins de 18 ans à la Superleague Un joueur de la catégorie d'âge U18 peut participer à la Superleague s'il bénéficie d'un surclassement validé par la Fédération dans les mêmes conditions qu'un joueur U18 5x5 souhaitant participer aux compétions de niveau régional.								
	Surclassement Le surclassement est délivré au vu d'un certificat médical d'aptitude délivré par un médecin compétent, dans les conditions prévues par le Règlement Médical de la FFBB et le titre IV des Règlements Généraux.								
	Pour les surclassements en catégorie supérieure de joueurs déjà régulièrement qualifiés dans la catégorie d'âge, la date d'effet est celle du dépôt au Comité Départemental du certificat médical autorisant le surclassement.								
	Est assimilée à la date de dépôt, la date d'envoi du certificat médical par lettre recommandée.								

<u>ARTICLE 7 – REGLEMENT DE JEU APPLICABLE</u>	FIBA 3x3 – Règles officielles
<u>ARTICLE 8 – HORAIRE OFFICIEL DES RENCONTRES</u>	Au choix de l'organisateur
<u>ARTICLE 9 – SITES ET EQUIPEMENTS</u> (Octobre 2021 – Décembre 2022)	Les rencontres officielles de 3x3 peuvent se dérouler dans des salles classées H1, H2, H3 et/ou sur terrains classés T3. Les Opens Start doivent se dérouler avec un ballon officiel 3x3 (poids d'un ballon taille 7 et dimensions d'un ballon taille 6). Les joueurs sont tenus de respecter les articles 9.2 et 9.3 des Règlements Sportifs Généraux relatifs aux autres équipements et équipements à connotations religieuse ou politique.
<u>ARTICLE 10 – REPLACEMENT</u>	10.1 Remplacement d'une équipe Chaque organisateur peut décider de pourvoir ou non au remplacement d'une équipe ayant déclaré forfait. 10.2 Remplacement d'un joueur d'une équipe En cas d'indisponibilité d'un joueur d'une équipe engagée dans un Open, ce joueur ne pourra pas être remplacé. Dans le cas de circonstances exceptionnelles et justifiées, l'organisateur pourra déroger à cette règle.

ARTICLE 11 – OFFICIELS (Avril 2023)

Il n'y a pas d'obligation d'avoir des officiels, cependant, cela constitue un réel plus pour la qualité de l'évènement.
Aucun officiel ne sera désigné par la Commission 3x3.

ARTICLE 12 – EXPLOITATION DES OPENS

12.1 Billetterie

L'organisateur a le choix de faire payer un droit d'entrée ou de laisser l'entrée gratuite.

12.2 Droits d'exploitation

Les droits d'exploitation de chaque Open Start sont propriété exclusive de la Fédération.

12.3 Droit d'image

L'organisateur veille à :

- Recueillir toutes les autorisations individuelles nécessaires,
- Informer le public si une ou plusieurs captations d'images sont effectuées lors du tournoi pour une diffusion ou utilisation ultérieure.

ARTICLE 13 – ORGANISATEUR ET HOMOLOGATION (Avril 2023 – Avril 2024)**13.1 Candidature**

Toute structure déconcentrée (ligue régionale, comité départemental) ou autre (association, collectivités, entreprises, sociétés organisatrices d'événements), régulièrement affiliée auprès de la FFBB, peut demander à organiser un Open Start en remplissant la demande d'homologation en ligne disponible sur la plateforme 3x3 FFBB.

Chaque organisateur doit obtenir l'homologation de l'Open Start qu'il souhaite organiser afin de l'intégrer dans le calendrier des compétitions au moins un (1) mois avant la date prévue du tournoi dont l'homologation est demandée.

13.2 Validation par la Commission 3x3

Après étude du dossier, la Commission 3x3 peut homologuer le tournoi si celui-ci répond aux conditions fixées dans le dossier d'homologation et si le candidat à l'organisation s'est acquitté d'un droit financier de vingt (20) euros.

Une autorisation d'organisation est donc délivrée à l'organisateur, avec un numéro d'homologation.

Cette décision est insusceptible de recours interne.

13.3 Homologation

Si un organisateur candidate à l'homologation d'Opens Start dans plusieurs catégories, il bénéficie d'une seule homologation pour l'ensemble des tournois auxquels il a candidaté.

L'Open Start est obligatoirement ranké sur la plateforme FIBA 3x3.

Toute modification des engagements pris dans le dossier d'homologation peut entraîner une modification ou une annulation du niveau de classement de l'Open ou de la totalité de l'homologation de la manifestation par la Commission 3x3.

L'organisateur saisit les résultats sur Event Maker FIBA et sur la plateforme 3x3 FFBB. Il peut également ajouter un article qui sera diffusé sur la plateforme 3x3 FFBB pour la promotion de son Open Start.

13.4 Les compétences de l'organisateur

En l'absence de tout Manager d'organisation 3x3 c'est l'organisateur qui est compétent pour suspendre/disqualifier un ou plusieurs joueurs, voire l'équipe entière, en cas de violences, agressions verbales ou physiques commises lors d'un tournoi, en dehors de la rencontre.

Le jour même, il devra en informer oralement le ou les joueurs concernés et rédiger un rapport circonstancié des faits qu'il devra ensuite transmettre à la Commission Fédérale de Discipline par tous moyens.

En conséquence, le(s) joueur(s) concerné(s) est(sont) immédiatement suspendu(s) à titre conservatoire, sans autre avis, jusqu'au prononcé de la décision par l'organisme disciplinaire, compétent conformément à l'article 12 du Règlement Disciplinaire Général.